

Article 1: Organisation : Le 1^{er} RAID FAMILLE est organisé dans le cadre du 21^{ème} Touquet Raid Pas de Calais, par l'association Touquet Raid, loi 1901, Centre d'affaires du Touquet, 62520 affiliée à la FEDERATION DE TRIATHLON.

Article 2: Programme et disciplines : N'hésitez pas à consulter le site : www.touquetraid.com (**Horaires, distances et liste des activités à confirmer sur le site internet**)

Samedi 1 Avril 2022: 8H-9H30: Remise des dossards / 9H30: Briefing / 10H: Départ / 10H-12H: Horaires de course / 13H00: Remise des prix

Article 3 : Equipe : Les équipes sont composées de 2 personnes (1 adulte de 18 ans et + et 1 jeune entre 10 et 15 ans). L'épreuve est ouverte aux équipes mixtes, féminines, masculines; pour les jeunes de 10 à 15 ans inclus (10-12 ans / 13-15 ans). Chaque équipe doit effectuer la totalité du parcours à 2 et respecter le code de la route, le tracé et les zones protégées sous peine de disqualification et de sa mise en course à l'endroit du non-respect. Chaque participant est responsable de la gestion de ses propres limites de performance et s'interdit de les dépasser si cela est susceptible de nuire à sa santé. Pour les raids en équipe, chaque participant veillera aux capacités de performance de ses co-équipiers et agira en conséquence dès qu'une prise de risque anormale, pouvant mettre en danger son co-équipier, est constatée. En cas de malaise ou accident, les secours ou l'encadrement de la course, doivent être informés sans délai. Les équipes partiront sur un même parcours mais au-delà d'une certaine porte horaire, les concurrents devront emprunter des raccourcis obligatoirement.

Article 4 : Inscription - assurance : Les droits d'inscriptions par équipe s'élèvent à 30€. Chaque inscription sera prise en compte dès réception complète du bulletin d'inscription, des autorisations parentales remplies, du règlement à l'ordre de l'association Touquet Raid, et des certificats d'absence de Contre-Indication à la pratique du Raid Multisport en Compétition ou licence de triathlon 2022-2023. Un chèque de caution de 60 euros pour la puce électronique est également demandé (non encaissé). L'organisation ne sera pas responsable de tout vol ou perte d'objet lors de l'épreuve. Chaque concurrent est informé de son intérêt à être assuré en individuelle accident pour ses propres dommages corporels. Les concurrents s'engagent sur le raid en toute connaissance de cause. L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route qui seront considérées hors course. Date limite des inscriptions : 29 mars 2023 23h59.

Article 5 : Assistance : Sauf en cas de situation de danger imminent, l'assistance pour une équipe lors de l'épreuve est interdite et entraînera sa mise hors course. La notion de situation de danger imminent s'appréciera au cas par cas par la Direction du Raid, et notamment en cas de risque d'atteinte à l'intégrité physique des personnes.

Article 6 : Matériel Obligatoire : Matériel obligatoire par équipe : 1 boussole, 1 téléphone portable dans une housse étanche, 1 montre, 1 sifflet, 1 couverture de survie. Matériel obligatoire par concurrent : 1 VTT (électrique interdit), 1 paire de rollers ou trottinette (électrique interdite), 1 casque, 1 gourde, 1 ravitaillement (barres de céréales, gels, ...), 1 vêtement de pluie dans le sac à dos ou sur soi durant toute la course. Le port du casque et du dossard est obligatoire sur toute la course.

Article 7 : Principe : Le départ et l'arrivée de la course auront lieu au Touquet. Le chronomètre sera déclenché en début de parcours et arrêté à la fin. En revanche, certaines sections pourront être neutralisées. Les équipes gèreront leur temps de repos. Entre le début et l'arrivée seront placés des points de contrôle obligatoires et des balises qui engendreront des pénalités si elles ne sont pas pointées. Les équipes sont responsables de leur pointage (aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'oubli). Le système de chronométrage est électronique. Certains passages peuvent être fléchés. Les équipes faisant la section "roller" en roller (les 2 équipiers) auront un bonus temps de 10mn sur leur temps total. Sur l'épreuve de bike&run il est interdit d'être à 2 sur le vélo.

Article 8 : Classement et récompenses : Le classement sera effectué grâce au chronométrage et aux pénalités additionnées en heures, minutes, secondes. Des lots seront remis aux premiers concurrents des différentes catégories scratch: 10-12 ans / 13-15 ans. Un cadeau sera offert à chaque concurrent. Aucun lot ne sera envoyé après la remise des prix du 1 avril 2023.

Article 9 : En cas d'abandon de l'équipe ou d'un coéquipier : L'équipe devra en informer directement l'organisation. En cas d'accident, prévenir l'organisation, les secours.

Article 10 : Je suis informée que le raid peut être filmé ou photographié par l'Association organisatrice ou ses partenaires officiels et j'accepte de lui céder sans contrepartie mon droit à l'image.

Article 11 : Remboursement des frais d'inscription : Toute demande de remboursement doit nous parvenir accompagnée d'un certificat médical de non aptitude à la participation à la course. Avant le 25 mars 2023 le remboursement s'élève à 50% des frais d'inscription, passé ce délai, les concurrents ne pourront pas prétendre au remboursement des frais d'inscription.

Article 12 : L'association TOUQUET RAID se réserve le droit d'annuler ou de suspendre la manifestation dès qu'un événement extérieur et imprévisible est susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique des participants ou des bénévoles.

Article 13 : Tout comportement déloyal, gestes d'agressivité, de violence verbale ou physique à l'encontre de toutes personnes y compris les spectateurs, d'attitude non conforme à l'esprit et l'éthique du Sport, de manifestations racistes, xénophobe, sexistes, pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate sans appel ni compensation ni remboursement **FIN**

1. BULLETIN: Nom de l'équipe >

Date limite des inscriptions : **29 mars 2023** /Attention > Les inscriptions ne seront prises en compte que si elles sont complètes.

Nom et prénom du chef d'équipe >

Date de naissance >..... Sexe > M ou F

Code postal> N° Licence FFTRI>

Email >

2° équipier > Nom et Prénom >

Date de naissance >..... Sexe > M ou F

Code postal> N° Licence FFTRI>

Email >

- Nous déclarons avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et l'acceptons sans réserve (Obligatoire)
- Nous certifions savoir nager sur une distance minimum de 200m (Obligatoire)

2. CERTIFICAT/LICENCE: Joindre à la demande d'inscription une licence de triathlon (2022-2023) ou un certificat d'Absence de Contre-Indication pour la pratique du Raid Multisport en compétition datant de moins d'un an. **Remplir l'autorisation parentale: (une pour chaque concurrent).**

3. PAIEMENT: Joindre le paiement des droits d'inscriptions:

- 15€ / personne + 2€ par personne non licenciée FFTRIathlon

Joindre un chèque de caution de 60€ pour la puce de chronométrage (à l'ordre de l'association Touquet Raid).

Date limite des inscriptions : 29 mars 2023. Attention > Les inscriptions ne seront prises en compte que si elles sont complètes; les bulletins non complétés seront refusés

4. Information Responsabilité Civile : Conformément à l'article L 321-1 du Code du Sport, l'association TOUQUET RAID est assurée contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile en raison des dommages causés à autrui (contrat n°60974332). Les garanties sont souscrites, dans les limites des clauses et conditions de la police, auprès d'Allianz 1 cours Michelet 92076 PARIS LA DEFENSE, représentée par le Cbt Vincent CATTOEN 13 rue de l'Aal Ronarc'h 59140 DUNKERQUE. L'association TOUQUET RAID avertit chaque participant de son intérêt à être assuré ou à se faire assurer, par un contrat d'assurance de personne contre les conséquences financières des dommages corporels auquel il s'expose à l'occasion de sa participation à l'évènement auquel il s'inscrit.

Je suis informé de mon intérêt à m'assurer pour les conséquences financières des dommages corporels auxquels je m'expose en participant à la présente manifestation sportive ». (Obligatoire)

Signature/Date:

Je, soussigné : _____ Agissant en qualité de _____ (mère, père, tuteur), Autorise l'enfant

_____ (Nom, prénom) né le (date) _____ à (ville Départ., Pays) _____ à

participer au 2^e **TOUQUET RAID FAMILLE**. Je suis informé(e) des éventuels risques encourus par la pratique de tous sports, et spécialement par

la participation au 2^e **TOUQUET RAID FAMILLE**, et les accepte. En cas de nécessité médicale, j'autorise l'Association « TOUQUET RAID » à

prendre ou faire prendre toutes dispositions auprès de toutes personnes compétentes ou, le cas échéant, de faire transférer

_____ (nom et prénom de l'enfant) vers l'établissement hospitalier le plus proche.

Date et Signature :



**TOUQUET
RAID
PAS-DE-CALAIS**